

French text follows English

STATEMENT
BY
H.E. MR. ABDOU SALAM DIALLO,
CHAIRMAN OF THE COMMITTEE ON THE EXERCISE
OF THE INALIENABLE RIGHTS OF THE PALESTINIAN PEOPLE,
TO THE SECURITY COUNCIL
ON
THE SITUATION IN THE MIDDLE EAST, INCLUDING
THE PALESTINIAN QUESTION

UN Headquarters, New York, 24 October 2011

Mr. Diallo (*spoke in [French](#)*): I should like at the outset to offer my condolences to our colleague from Turkey and to the Turkish Government and people, who have been put to the test by the earthquake that struck a portion of that country. I also convey our sympathies to the Saudi people, who have just lost their Crown Prince.

The Committee on the Exercise of the Inalienable Rights of the Palestinian People is gratified to see you, Madame, assume the presidency of the Security Council for this month. Knowing the commitment of your country, Nigeria, to promoting the ideals of the United Nations, I should like to offer you my warm congratulations.

I also take this opportunity to pay tribute to your predecessor, Ambassador Nawaf Salam, Permanent Representative of Lebanon to the United Nations, for the exemplary manner in which he steered the work of the Council last month. I express my deep thanks to Mr. Lynn Pascoe, Under-Secretary-General for Political Affairs, for his informative briefing.

The Committee remains firmly committed to the holding of political negotiations with a view to achieving a comprehensive, just and lasting peace in the Middle East. However, such negotiations must begin on a sound foundation in order to avoid repeating the mistakes of the past. To be frank, negotiation is not an end in itself. In particular connection with the region under discussion today, negotiation should lead to a permanent solution to the Israeli-Palestinian conflict if the protagonists are all willing to reach one. Our Committee therefore shares the frustration expressed here today in this forum with regard to the current stalemate in the peace process.

We are nevertheless encouraged by the renewed efforts of the Quartet to pave the way to constructive negotiations. In that connection, the statement of 23 September, in which the Quartet proposed a series of measures and a time frame that would make it possible to reach a lasting peace agreement by the end of next year, contains a number of positive elements, including a return to the 1967 borders with land swaps, as well as the minimum requirement of complete cessation of settlement construction and the dismantling of outposts. We hope that the Quartet and the parties will make good use of these principles and will apply them in practice, clearing the difficult path to the resumption of credible and productive negotiations.

While commending the visible efforts of the Quartet to return to serious talks, the Committee believes that, at this time of upheaval, it will be possible to consider a new series of Israeli-Palestinian negotiations only if the principles and other parameters are generally agreed by the parties and guaranteed by the Quartet.

Although our Committee strongly supports the resumption of negotiations, we cannot lose sight of the considerable gap that exists between the political process and the situation on the ground. In fact, there have never been so many Jewish settlements on Palestinian land. Since the Council's most recent public debate on this issue (see S/PV.6590), Israel has approved the construction of 900 housing units in the Har Homa settlement and 1,100 at Gilo, without counting the disclosure in October of the plans for Givat Hamatos, a vast and entirely new settlement of 2,600 housing units in the city of Jerusalem. There are also 1,600 units at Ramat Shlomo, 277 at the Ariel settlement and 100 at Beit Aryeh. The Israeli Government has even created a new committee in order to legalize illicit settlements under Israeli law, while at the same time accelerating the demolition of housing units and the displacement of Palestinians, with 990 persons affected in the month of September alone.

Our Committee has echoed the international community's unanimous condemnation of the Israeli settlements. We must tirelessly recall that these settlements are contrary to the provisions of international law and the Road Map. They jeopardize the peace efforts and are a long-term threat to the bases of a two-State solution. The recent escalation in the coordinated campaign of provocation, desecration and violence carried out by extremist settlers must particularly be condemned. Unfortunately, the Israeli authorities are not responding to this campaign with the rigorous penalties appropriate to such incidents.

The Security Council and the high contracting parties to the Fourth Geneva Convention of 1949 should take firm and immediate measures to ensure that international law is respected and to prevent these iniquitous acts from further escalating the violence. It is high time to provide protection for Palestinian civilians against the twofold threat of the establishment of settlements on their land and the excessive violence of the colonists.

I am pleased to note that, since my last statement to the Council (see S/PV.6590), the Palestinian Authority has continued to carry out its programme of institution-building for a functioning State. The Committee has taken note of the request for the admission of Palestine to membership of the United Nations, which the Security Council is currently considering. We call on the Council and the General Assembly to grant this request. The Committee also endorses President Abbas' call on the General Assembly to ask countries that have not yet done so to recognize the Palestinian State on the basis of the 1967 borders and with East Jerusalem as its capital.

Furthermore, we express our serious concern over the situation of Palestinian political prisoners. Although the Committee welcomes the recent exchange of prisoners between Israel and Hamas, mediated by Egypt, the Committee calls for the release of all prisoners languishing in Israeli jails.

The Israeli-Palestinian conflict is an extremely sensitive issue of great concern to tens of millions of people in the region and beyond. In the weeks and months to come, the international community should make greater efforts to resolve this issue, demonstrating its political courage and a heightened awareness of its responsibilities. There is a great deal at stake, but we cannot allow another failure. We urge the Council to take action on initiatives to achieve our common goal: the creation of two States living in peace and security within safe and internationally recognized borders. In that regard, I assure the Security Council of the Committee's full cooperation.

M. Diallo : Je voudrais d'emblée présenter mes condoléances à notre collègue de la Turquie, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple turcs, qui ont été éprouvés par

le séisme qui a secoué une partie de ce pays. C'est également l'occasion de dire notre compassion au peuple saoudien, qui vient de perdre son prince héritier.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est heureux, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre 2011. Connaissant l'engagement du Nigéria, votre pays, pour la promotion des idéaux de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais vous adresser mes chaleureuses félicitations.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Nawaf Salam, Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la façon exemplaire avec laquelle il a conduit les travaux du Conseil durant le mois écoulé. À M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, j'exprime mes vifs remerciements pour son exposé instructif.

Le Comité demeure résolument partisan de la tenue de négociations politiques en vue d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Toutefois, de telles négociations doivent partir sur des bases solides, à l'effet d'éviter les erreurs du passé. Et pour dire les choses avec franchise, la négociation n'est pas une fin en soi. S'agissant particulièrement de la région qui nous intéresse aujourd'hui, cette négociation doit aboutir à un règlement permanent du conflit israélo-palestinien lorsque les protagonistes auront tous la même volonté d'y arriver. C'est pourquoi, notre Comité comprend la frustration exprimée aujourd'hui, dans cette enceinte, au sujet de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix.

Nous sommes néanmoins encouragés par la vigueur renouvelée avec laquelle le Quatuor s'efforce d'ouvrir la voie à des négociations constructives. Sous ce rapport, la déclaration du 23 septembre 2011, dans laquelle il propose un train de mesures et un calendrier visant à permettre la conclusion d'un accord de paix durable d'ici à la fin de l'année prochaine, contient de nombreux éléments positifs, dont le retour aux frontières de 1967, moyennant des échanges de territoire, ainsi que l'exigence minimale d'arrêter complètement la construction de colonies et de démanteler les avant-postes. Nous espérons que le Quatuor et les parties feront bon usage de ces principes et les mettront en pratique, balisant ainsi le chemin de la reprise de négociations crédibles et productives.

Tout en se félicitant des efforts manifestes du Quatuor pour la relance de pourparlers sérieux, le Comité est d'avis qu'en cette période de bouleversements, une autre série de négociations israélo-palestiniennes ne peut être envisagée que si les principes et autres paramètres sont communément acceptés par les parties et garantis par le Quatuor.

Si notre Comité appuie résolument la relance des négociations, nous ne saurions perdre de vue cependant le décalage considérable qui existe entre le processus politique et la situation sur le terrain. En vérité, les colonies juives de peuplement en terre palestinienne n'ont jamais été aussi nombreuses. Depuis le dernier débat public du Conseil de sécurité (voir S/PV.6590), Israël a approuvé la construction de 900 logements de plus dans la colonie de Har-Homa et de 1 100 à Gilo, sans compter la révélation ce mois-ci de plans concernant Givat Hamatos, une vaste et toute nouvelle colonie de 2 600 logements située dans la ville de Jérusalem. À cela on peut ajouter 1 600 logements à Ramat Shlomo, 277 dans la colonie d'Ariel, 100 à Beit Aryeh. Le Gouvernement israélien a même créé un comité chargé de légaliser les colonies illégales au regard du droit israélien, en même temps qu'il accélère la démolition des logements et le déplacement de Palestiniens, touchant du coup 990 personnes durant le seul mois de septembre.

Notre comité a fait écho à la condamnation unanime par la communauté internationale des colonies israéliennes de peuplement. Ces colonies, il faut sans cesse le rappeler, sont contraires aux dispositions du droit international et de la Feuille de route. Elles compromettent les efforts de paix et sapent durablement les fondements de la solution prévoyant deux États. De même, la récente intensification de la campagne coordonnée de provocations, de profanations et de violence menée par des colons extrémistes est particulièrement condamnable. Cette campagne, malheureusement, n'a pas été punie par les autorités israéliennes, avec la rigueur qui sied en pareilles occurrences.

Le Conseil de sécurité et les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève de 1949 doivent prendre des mesures fermes et immédiates, en vue de faire respecter le droit international et d'empêcher que ces actes iniques n'intensifient encore les violences. Il est grand temps d'assurer la protection des civils palestiniens contre le double déni que représentent l'établissement des colonies sur leur terre et la violence excessive des colons et de leurs protecteurs.

Depuis ma dernière intervention devant le Conseil (voir S/PV.6590), il m'est agréable de relever que l'Autorité palestinienne a continué de mener à bien son programme de mise en place d'institutions d'un État fonctionnel. Le Comité a pris note de la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi. Nous appelons le Conseil ainsi que l'Assemblée générale à lui donner une suite favorable. Le Comité approuve également l'appel lancé par le Président Abbas à la tribune de l'Assemblée générale pour demander aux pays qui ne l'ont pas encore fait de reconnaître l'État palestinien, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Par ailleurs, nous exprimons notre grave préoccupation par rapport à la situation des prisonniers politiques palestiniens. Bien qu'il accueille avec satisfaction l'échange récent de prisonniers entre Israël et le Hamas, sous l'égide de l'Égypte, le Comité appelle à la libération de tous les détenus qui languissent dans les geôles israéliennes.

Le conflit israélo-palestinien est une question extrêmement délicate qui est au centre des préoccupations de dizaines de millions de personnes dans la région et bien au-delà. Dans les semaines et les mois à venir, la communauté internationale devra s'employer davantage à son règlement, en faisant preuve de courage politique et d'un sens élevé de ses responsabilités. L'enjeu est certes immense, mais un autre échec n'est pas permis. Nous prions instamment le Conseil de concrétiser les initiatives prises en faveur de notre objectif commun, à savoir la création de deux États vivant pacifiquement et dans la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. À cet égard, je tiens à assurer le Conseil de l'entière coopération du Comité.